



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON**

### **ARRETE N° 2015-07-21-R-0491**

commune(s) :

objet : **Contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux - Habilitation d'agents métropolitains**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social

n° provisoire 1748

*Le Président de la Métropole de Lyon,*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 3221-3 et L 3611-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 133-2, L 133-4, L 313-13 à L 313-20 et L 331-2 ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole de Lyon n° 2015-03-12-R-0180 du 12 mars 2015 ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale du Département du Rhône, applicable de plein droit sur le territoire de la Métropole de Lyon en application des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon ;

### **arrête**

**Article 1er** - Les agents métropolitains dont les noms suivent sont habilités à contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par monsieur le Président de la Métropole de Lyon et, dans la limite de leurs compétences, les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés conjointement par monsieur le Président de la Métropole de Lyon et par monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes :

Dominique Demonet	médecin responsable de l'unité autonomie, service projets et développement en santé, direction santé et développement social
Jean-Jacques Revaux	chargé de mission, direction santé et développement social
Myriam Remiller	infirmière territoriale, unité autonomie, service projets et développement en santé, direction santé et développement social
Clarisse Micaud	directrice des établissements pour personnes handicapées
Dominique Fillastre	chef de service à la direction des établissements pour personnes handicapées
Émilie Pical-Chazelle	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes handicapées
Ingrid Castagna	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes handicapées
Brigitte Bouillin	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes handicapées
Caroline Auray	chef de service à la direction des établissements pour personnes âgées
□ Élodie Masclet	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées
Christophe Bareilles	attaché territorial à la direction des établissements pour personnes âgées
Roxane Duvernois	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées
Bernadette Laroche-Sanvert	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées
Loïc Barjau	attaché territorial à la direction des établissements pour personnes âgées
Aurélie Benoist	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées

**Article 2** - L'arrêté de monsieur le Président de la Métropole de Lyon n° 2015-03-12-R-0180 du 12 mars 2015 est abrogé.

**Article 3** - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Lyon, le 21 juillet 2015

Le Président,

**Signé**

Gérard Collomb

**Affiché le : 21 juillet 2015**

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2015.**